

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la MTL, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Nicolas CARRIE – Serge PETIT - Vincent GLON – Marc-Antoine FABRE - Jérémy THEVENET – Sarah THEVENET – Véronique GERBE - Jean-Louis MARGOTTON - Valérie VERNAY

Absents excusés : Sandra ARCHIMBAUD – Sandrine DOMINGUES - Vincent LAURAND – Christophe DALLERY - Pierre YACAR

Secrétaire : Sarah THEVENET

M. Carrie donne quelques explications d'ordre générale sur les budgets (sections en équilibre – sincérité – dépenses du lotissement à priori compensées par les recettes..) - puis présente les comptes administratifs 2020

Vote du CA 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil APPROUVE les comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

LOTISSEMENT

| Libellé | fonctionnement | | investissement | | total | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 174 963,66 | 28 292,26 | | 28 292,26 | 174 963,66 |
| Opérations de l'exercice | 77 289,24 | 77 289,24 | 59 194,42 | 73 314,40 | 136 483,66 | 150 603,64 |
| TOTAUX | 77 289,24 | 252 252,90 | 87 486,68 | 73 314,40 | 164 775,92 | 325 567,30 |
| Résultats de Clôture | | 174 963,66 | | -14 172,28 | | 160 791,38 |
| Restes à réaliser | | | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX CUMULES | | 174 963,66 | 0,00 | -14 172,28 | | 160 791,38 |

COMMUNE

| Libellé | fonctionnement | | investissement | | total | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 97 930,64 | 88 246,57 | | 88 246,57 | 97 930,64 |
| Opérations de l'exercice | 407 270,97 | 538 625,95 | 469 360,19 | 489 869,75 | 876 631,16 | 1 028 495,70 |
| TOTAUX | 407 270,97 | 636 556,59 | 557 606,76 | 489 869,75 | 964 877,73 | 1 126 426,34 |
| Résultats de Clôture | | 229 285,62 | 67 737,01 | | | 161 548,61 |
| Restes à réaliser | | | 4 570,06 | 63 090,00 | 4 570,06 | 63 090,00 |
| TOTAUX CUMULES | | 229 285,62 | 9 217,07 | | | 220 068,55 |

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, et

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-

Approbation des comptes de gestion 2020 du Receveur (Commune + Lotissement)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2020 (Commune)

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982, et de l'instruction comptable M14 ,
Après avoir approuvé le compte administratif pour 2020 qui présente un excédent d'exploitation d'un montant de 229 285.62 € ,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 67 737.01 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2020 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| a.Résultat de l'exercice | + 131 354.98 E |
| b.Résultats antérieurs | + 97 930.64 E |
| ⇒ Résultat à affecter : c. = a. + b | 229 285.62 E |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| d.Solde d'exécution cumulé d'investissement | - 67 737.01 E |
| e.Solde des restes à réaliser d'investissement | + 58 519.94 E |
| Besoin de financement : f = d. + e | - 9 217.07 E |
| AFFECTATION = c. | |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 9 217.07 E |
| 2) Report en fonctionnement R 002 | 220 068.55 E |

Vote des taux d'imposition 2020

Il est précisé que le budget a été préparé par la commission finance avec des taux d'imposition inchangés.

Vu la lettre d'information de la DGFIP concernant la suppression de la TH et le transfert de la part départementale de TFB (15.30 %), le conseil à l'unanimité, vote le taux de TFB à 28.40 % (13.10 + 15.30) et le taux de TFNB à 34.76 %.

Vote du BP 21 (lot Les Courreaux)

Le budget annexe du lotissement les Courreaux préparé par la commission des finances est présenté au conseil. Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif du lotissement Les Courreaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* Fonctionnement = 327 078.66 €

* Investissement = 250 763.66 €

Vote du BP 2021 (Commune)

Monsieur Carrie présente le budget préparé par la commission des finances, apporte quelques précisions, puis présente les programmes d'investissement.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - * Fonctionnement = 727 936.55 €
 - * Investissement = 549 847.62 €

Vœu pour soutenir la création de la « Route des vins en Côte roannaise »

Considérant l'intérêt touristique de la création d'une Route des vins en Côte roannaise,

Considérant que Roannais Agglomération souhaite créer une route des vins sur le territoire de la Côte Roannaise en associant les communes ;

Considérant la volonté de créer un produit d'animation et d'attractivité du territoire sur la base du vin, thématique d'entrée, se déclinant sur un ensemble de propositions qui composeront un séjour ou un circuit libre incluant les communes urbaines comme rurales,

Considérant que ce projet répondra à nos objectifs de développer un tourisme d'authenticité fait de rencontres, d'expériences originales, loin du tourisme de masse tout en étant source de richesses pour notre territoire,

Considérant que l'objectif de ce projet est de :

- valoriser le passé viticole du Roannais ;
- soutenir les viticulteurs de la Côte Roannaise actuels dans leur développement, offrir aux touristes une raison de plus de venir en Roannais et par-là de générer des ressources supplémentaires aux acteurs touristiques du territoire ;
- créer des synergies entre les communes en matière de projets patrimoniaux, touristiques et événementiels ;

C'est pourquoi le conseil municipal à la *majorité/unanimité*:

- Apporte son soutien à ce projet intercommunal de création d'une Route des vins en Côte roannaise ;
- Souhaite engager une démarche de concertation au sein de ce même conseil pour faire des propositions concrètes avant le 1er mai 2021 en vue de l'élaboration de ce projet ;
- Propose que Mme ARCHIMBAUD Sandra, représente la commune dans ce projet.

Prestation de services pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public au bénéfice des communes membres de Roannais Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5111-1, L.5216-7-1 et L.5215-27 portant sur les conventions de prestations de services ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019, portant modification des statuts de Roannais Agglomération ;

Considérant qu'en septembre 2020, la Direction Départementale des Territoires de la Loire (DDT) a annoncé l'arrêt de son service accessibilité à compter du 1^{er} janvier 2021, après une période de transition de 3 mois, soit au 1^{er} avril 2021 ;

Considérant que les communes ne pourront plus s'appuyer sur ce service de la DDT de la Loire pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux, qui relèvent du Code de la construction et de l'habitation et sont obligatoires dès la construction, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (ERP) ;

Considérant que Roannais Agglomération a la possibilité d'offrir à ses communes membres, une prestation de service pour l'instructions de l'accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public ;

Considérant qu'il sera proposé au conseil communautaire du 25 mars 2021 la création d'un tarif associé à cette prestation de service (300 € par dossier déposé);

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le recours à la prestation de services pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public offerte par Roannais Agglomération ;

- Préciser que ces prestations seront formalisées par une convention de prestation de service dans laquelle les modalités (durée, facturation...) seront fixées ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

A l'unanimité, considérant que les membres du conseil ne connaissent pas le contenu d'un dossier d'accessibilité, et dans l'attente du vote du tarif par le conseil communautaire le 25 mars 2021,

Le conseil accepte, sous réserve du vote du conseil communautaire relatif à ce tarif, le recours à la prestation de service pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un ERP .

Compte-rendu des commissions de Roannais Agglomération : le conseil est informé de :

Signalétique (Marc Antoine Fabre): en attente de la proposition du service communication de RA pour les panneaux (totem touristique/ info-relais/ chambres d'hôtes..) qui seront bordeaux avec écriture blanche – les communes devront ensuite faire l'acquisition de ces panneaux.

Pacte de gouvernance (Serge Petit) comme demandé auparavant, RA a fourni les documents avant la réunion qui présentait la synthèse du travail fourni. Il a été proposé de découper le territoire en zone géographique mais Noailly se retrouverait avec St Forgeux. La commune pourra quand même se regrouper avec une autre pour des sujets particuliers. Il faut 2 personnes dont le Maire.

Parcours vélo (Patrick Meunier) un projet de circuit a vu le jour mais en prenant les routes départementales. M. Petit émet l'idée d'un parcours « de la vigne à la Forêt »

Compte-rendu des commissions participatives

Cantine (Valérie Vernay): la commission demande l'avis du conseil sur la mise en place d'un repas de substitution pour les enfants non-inscrits suite au problème à la rentrée scolaire des vacances de février où 11 enfants n'étaient pas prévus. La cantinière doit alors partager les repas.

Le conseil accepte le principe d'avoir une boîte en réserve (en plusieurs modèles pour palier à ce problème) et laisse le soin à la commission de déterminer le contenu.

Il conviendrait d'arrêter les inscriptions à la veille et/ou augmenter les pénalités pour les enfants non-inscrits (entre 3 ou 5 € ?), et interdire l'apport du repas par l'enfant si celui-ci n'a pas d'allergie déclarée sur le « questionnaire cantine »

Le conseil demande à la commission cantine de modifier le règlement de la cantine pour y intégrer ces modifications, et d'attendre pour l'augmentation.

Mieux vivre à Noailly : les palettes pour les décorations éphémères ont été réceptionnées – reste à trouver les idées et les personnes avec du petit matériel pour les créées

Bâtiments : * la promesse de vente de la maison en ardoise a été signée –

- Si la commune n'obtient pas de réponse pour la maison place de l'église, elle sera mise en péril.
- Ecole : le directeur remercie la mairie pour les travaux effectués dans le bureau – une baie de brassage sera installée pour répartir convenablement le réseau
- Serge Petit a pris contact avec notre assureur pour mettre à jour les assurances communales.
- Bar : vu la situation sanitaire, la signature du bail a été repoussée.

Questions diverses :

Couverture mobile : le bâtiment à côté de la mairie est une antenne hertzienne

Eoliennes : une société est venue présenter un projet (avec 4 éoliennes côté La Marande)) or Roannais Agglomération est actif sur le sujet – le dossier sera transmis aux conseillers – M. Petit signale qu'il faut être vigilant sur la façon dont sont encrées les éoliennes (béton profond or seule une petite partie est enlevée après 30 ans)

La séance est levée à 23h00